



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 août 2020

LOCATION DU LOCAL DE LA BOUCHERIE

Devant le désistement du dernier repreneur choisi, d'autres candidatures ont été examinées. Madame Murielle DESCHAMPS, déjà commerçante, a été retenue pour louer ce local pour une activité d'épicerie, vente de viandes et de charcuterie traditionnelle. Le loyer est de 500 € ht par mois.

MAINTIEN OU ANNULATION DE LA FETE DE LA LIBERATION

Après débats et vu les consignes sanitaires imposées par la préfecture, il est décidé d'annuler la foire à tout. Sont maintenues, la course cycliste du samedi, l'exposition de véhicules anciens, la fête foraine et la commémoration du dimanche.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR DERNIER COMMERCE

Dans le cadre du soutien au maintien du dernier commerce de proximité pour chaque métier, la Communauté de Communes du Pays de Conches avait décidé d'octroyer un fonds de concours prévisionnel à la commune du Fidelaire pour des travaux de réfection de l'immeuble de la boulangerie. L'opération étant terminée, le montant définitif des travaux est arrêté à 44 235.25 € ht et le coût net (après déduction des loyers et des subventions) à 23 267.47 € ht. Le conseil communautaire a fixé le 20 juillet dernier le fonds de concours pour cette opération à 11 633.73 €, représentant 50 % du reste à charge ht, somme acceptée par l'assemblée communale.

Fait au Fidelaire, le 14 août 2020